

OFFRE / PROPOSITION

Vous êtes pris en charge par



solution+benefit GmbH 026 670 74 20
Bernstrasse 1 info@solution-benefit.ch
3280 Murten www.solution-benefit.ch

ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE POUR PARTICULIERS SOLUTION DE CONTRAT-CADRE EXCLUSIVEMENT POUR LES CLIENTS DE SOLUTION+BENEFIT

Personne assurée _____

Affiliation à l'association Swiss Persona

Couverture d'assurance pour

Module	Prime annuelle pour une personne seule	Prime annuelle pour plusieurs personnes
--------	--	---

Protection juridique privée "Private" (droit du travail ; protection juridique du maître d'ouvrage ; droit de la propriété et droits réels appliqués aux biens mobiliers ; droit de la propriété et droits réels appliqués aux biens immobiliers ; droit du bail à loyer et du bail à ferme; droit de voisinage; droit des patients ; droit du voyage ; dommages-intérêts et réparation du tort moral; droit de la propriété par étages; droit pénal; droit des assurances; droit des contrats)	CHF 230.00 <input type="checkbox"/>	CHF 280.00 <input type="checkbox"/>
---	-------------------------------------	-------------------------------------

Protection juridique circulation "Move" (Retrait du permis; imposition; droit de propriété et droits réels appliqués aux véhicules, aux bateaux et aux aéronefs; droit des patients; dommage-intérêts et réparation du tort moral; droit pénal; droit des assurances; droit des contrats)	CHF 70.00 <input type="checkbox"/>	CHF 100.00 <input type="checkbox"/>
---	------------------------------------	-------------------------------------

Produit combiné "Private" et "Move"	CHF 250.00 <input type="checkbox"/>	CHF 300.00 <input type="checkbox"/>
--	-------------------------------------	-------------------------------------

Module complémentaire "Complete" (Droit du travail Plus; protection des données; droit de l'expropriation; droit successoral; droit de la famille; protection juridique concernant l'encaissement; droit de l'Internet; droit public de la construction et de l'aménagement ; droit de la personnalité; droit fiscal et douanier; droit des animaux; droit d'auteur; droit des associations)	CHF 60.00 <input type="checkbox"/>	CHF 80.00 <input type="checkbox"/>
--	------------------------------------	------------------------------------

Somme assurée	Somme assurée Suisse	Somme assurée Monde
Private	max.CHF 1'000'000.00	max.CHF 250'000.00
Move	max.CHF 1'000'000.00	max.CHF 250'000.00
Complete	max.CHF 10'000.00 (exclusion Droit du travail Plus)	max.CHF 10'000.00 (exclusion Droit du travail Plus)

OFFRE / PROPOSITION

Questions de l'assuré

Avez-vous ou avez-vous déjà eu une assurance protection juridique ? Oui Non
Si oui, auprès de quelle compagnie ? Expiration de la police ?

Au cours des 5 dernières années, une assurance protection juridique a-t-elle résilié votre contrat ou celui d'une personne coassurée ? Oui Non

Combien de litiges ou de procédures administratives avez-vous eu ou une personne coassurée a-t-elle eu au cours des 3 dernières années ? Aucun
 1 2
 Plus de 2

Motif et domaine juridique ?

Durée de l'assurance

Début d'assurance souhaité

Fin de l'assurance 31.12.2027

Échéance principale 01.01.

La personne assurée souhaite souscrire la solution du contrat-cadre « Assurance protection juridique pour particuliers » conformément à l'étendue de la couverture choisie à la page 1 :

Date, lieu

Signature

Conditions particulières

BB 001 Validité des conditions du contrat-cadre

Seuls les clients de solution+benefit GmbH peuvent bénéficier des conditions du présent contrat-cadre. Si la personne assurée ou solution+benefit GmbH résilie la relation client, le droit aux conditions du contrat-cadre expire à la prochaine échéance principale. La personne assurée a la possibilité de poursuivre le contrat directement auprès de Dextra aux conditions en vigueur à ce moment-là.

BB 002 Durée de l'assurance

L'assurance est tacitement prolongée d'un an à chaque échéance principale, sauf si l'une des parties fait usage de son droit de résiliation. Le délai de résiliation est de 3 mois.

BB 003 Frais

La facturation est effectuée par solution+benefit GmbH. En cas de non-paiement de la prime dans le délai imparti, des frais de CHF 10.00 sont facturés lors du premier rappel, puis de CHF 30.00 lors du deuxième rappel CHF 30.00.

Les conditions générales du contrat (CGA) peuvent être consultées sous le lien <https://solution-benefit.ch/fr/downloads>